

**Conseil économique et social**Distr. générale
22 février 2024Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Quarante-deuxième réunion
Victoria Falls (Zimbabwe) (hybride), 28 février-1^{er} mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Questions statutaires**Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023 : résumé et projet de budget-programme pour 2025******I. Projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023 : résumé****A. Introduction**

1. L'Afrique a continué de souffrir de crises et de conflits multiformes récurrents, qui, en amplifiant sa vulnérabilité aux chocs mondiaux et régionaux, menacent la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Le sauvetage de ces deux programmes nécessitera un cadre d'intervention créatif et intégré, assorti d'échéances précises et de solutions innovantes. Le projet de plan-programme pour 2025 vise à aider les membres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Union africaine, lancé lors de la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Pour ce faire, on leur apportera un soutien sur mesure destiné à les doter de politiques, de cadres, d'une formation et d'un renforcement des capacités adéquats. Les principes de planification et de mise en œuvre conjointes entre les sous-programmes continueront à guider les interventions de la CEA, le but étant de maximiser les ressources humaines et financières et d'accroître l'impact et les changements positifs à tous les niveaux.

* E/ECA/COE/42/1.

** Le présent document est un résumé du projet de plan-programme pour 2025, de l'exécution du programme en 2023 et du projet de budget-programme pour 2025 de la Commission économique pour l'Afrique, dont les textes intégraux sont en cours d'examen à la Division de la planification des programmes et du budget.



B. Orientations générales

1. Mandat

2. La CEA est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et de promouvoir la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Ce mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, ainsi que dans la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social.

2. Stratégie pour 2025 et facteurs externes

3. En 2025, la CEA réorientera stratégiquement une partie de ses interventions vers un rôle d'impulsion dans les domaines des technologies émergentes et d'avant-garde, de l'innovation, de la transformation numérique, du développement d'infrastructures matérielles et immatérielles et de la connectivité avancée afin de relever les défis rencontrés et de saisir les possibilités offertes en matière de développement en Afrique. Les activités de la CEA comprendront également un soutien ciblé à l'accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, à la diversification économique et à l'industrialisation durable sur l'ensemble du continent, contribuant ainsi à la création d'emplois et à une croissance équitable. En outre, la CEA intensifiera ses travaux sur la transformation foncière et agricole au service de la sécurité alimentaire et catalysera l'augmentation des investissements dans l'action climatique pour renforcer la résilience, promouvoir l'économie circulaire et exploiter l'économie verte et l'économie bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Elle contribuera à définir et à proposer des outils de financement et des instruments de gouvernance économique innovants afin de stimuler la mobilisation des ressources intérieures et d'améliorer la gestion de la dette, dans le cadre de son soutien global à l'élaboration et à la modélisation des politiques macroéconomiques. Son soutien sera en outre axé sur le renforcement des systèmes de données et de statistiques sur le continent. La CEA mettra l'accent sur la prise en compte des données, des connaissances et des statistiques générées dans tous ses domaines d'activité et sur une meilleure intégration des dimensions sociales en vue de renforcer les synergies entre les programmes de développement social et économique.

4. La décision de la CEA de réorienter ses travaux programmatiques dans le cadre de son mandat actuel vise à optimiser son rôle crucial en tant que principale entité de développement économique et social du système des Nations Unies dans la région africaine, en intensifiant l'exécution des activités relevant des domaines d'intervention susmentionnés pour permettre la transformation nécessaire à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. La reconfiguration interne des sous-programmes de la CEA permettra de faire face aux difficultés qu'entraîne le contexte régional et mondial actuel, marqué par des crises et des conflits récurrents. Plus précisément, les changements sont les suivants :

a) Sous-programme 1 : le changement de nom du sous-programme « Politique macroéconomique et gouvernance » en « Politique macroéconomique, financement et gouvernance » ;

b) Sous-programme 3 : suppression de l'actuel sous-programme 3, « Développement du secteur privé et financement », et intégration de certaines de ses activités dans le sous-programme 1 et le nouveau sous-programme 5, et création à la place d'un nouveau sous-programme 3, « Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures » ;

c) Sous-programme 5 : suppression de l'actuel sous-programme 5, « Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles »,

et intégration de certaines de ses activités dans le nouveau sous-programme 3, et création à la place d'un nouveau sous-programme 5, « Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue ».

3. Exécution du programme en 2023

5. Dans le cadre du sous-programme 1, sur la politique macroéconomique et la gouvernance, la CEA a contribué à l'amélioration de la politique et de l'administration fiscales pour la mobilisation des ressources publiques et à l'adoption de la résolution 78/230 de l'Assemblée générale sur la coopération fiscale inclusive. Dans le cadre du sous-programme 2, sur l'intégration régionale et le commerce, elle a aidé ses membres à élaborer un protocole de commerce numérique afin de tirer parti des avantages d'un environnement commercial optimal dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Dans le cadre du sous-programme 3, sur le développement du secteur privé et le financement, elle a contribué à l'élaboration d'un cadre réglementaire continental sur la réduction des risques et l'augmentation des investissements privés sur les marchés de l'électricité du continent, adopté dans le cadre de la déclaration de Zanzibar faite lors de la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de la Commission de l'Union africaine sur les transports, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, et l'énergie.

6. Dans le cadre du sous-programme 4, sur les données et les statistiques, la CEA a mis au point des applications numériques qui ont amélioré l'efficacité opérationnelle des recensements. Dans le cadre du sous-programme 5 sur la technologie, les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles, elle a mis au point, en étroite collaboration avec le gouvernement de l'État de Kaduna (Nigéria), une application devant permettre au Bureau des pensions de l'État de Kaduna et à l'Agence de gestion de l'identité des résidents de l'État de Kaduna de mettre en œuvre un projet d'utilisation de l'identification numérique pour simplifier et numériser le processus de vérification de l'identité des pensionnés. Dans le cadre du sous-programme 6, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, elle a organisé des cours de maître sur la préparation à l'investissement et à l'exportation à l'intention des femmes et des jeunes entrepreneurs afin de leur permettre de tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

7. Dans le cadre de la composante 1 du sous-programme 7, sur les activités sous-régionales en Afrique du Nord, la CEA a contribué à renforcer la capacité des décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des programmes et des politiques en faveur des petites et moyennes entreprises en tant que moteurs du développement durable au Maroc. Dans le cadre de la composante 2, sur les activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest, elle a renforcé la capacité de plusieurs pays de cette sous-région en matière d'établissement de budgets tenant mieux compte du dividende démographique. Dans le cadre de la composante 3, sur les activités sous-régionales en Afrique centrale, elle a aidé le Cameroun à élaborer et à valider son plan national de développement de la comptabilité environnementale et économique. Dans le cadre de la composante 4, sur les activités sous-régionales en Afrique de l'Est, elle a aidé les Comores à exploiter les possibilités d'accroissement des échanges et de diversification des exportations grâce à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à des ateliers de sensibilisation et de formation sur les protocoles de mise en œuvre et les moyens d'action connexes. Dans le cadre de la composante 5, sur les activités sous-régionales en Afrique australe, elle a mené des travaux sur l'industrialisation inclusive par le biais de cadres d'orientation sur le contenu local, en apportant au Zimbabwe un soutien technique pour élaborer et adopter ses seuils de contenu local pour les sous-secteurs des produits pharmaceutiques, des engrais et de l'emballage.

8. Dans le cadre du sous-programme 8, sur le développement et la planification économiques, la CEA a dispensé une formation sur la

transformation numérique de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels. Dans le cadre du sous-programme 9, sur la pauvreté, les inégalités et la politique sociale, elle a aidé la Namibie à surveiller l'état de la pauvreté, des inégalités et de la vulnérabilité afin d'éclairer les politiques d'inclusion sociale dans le pays.

C. Programme de travail

1. Sous-programme 1 : Politique macroéconomique, financement et gouvernance

9. Pour favoriser une transformation structurelle et une croissance inclusive en Afrique grâce à une planification du développement renforcée et efficace, à l'analyse de la politique macroéconomique, à l'amélioration de la gouvernance et de la gestion économiques et à un financement privé et public innovant, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) D'aider ses membres à suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à adapter sa boîte à outils intégrée de planification et d'établissement de rapports ;

b) D'apporter un soutien sur mesure pour accélérer la sortie des pays africains de la catégorie des pays les moins avancés ;

c) De renforcer la capacité de concevoir et de mettre en œuvre des cadres d'orientation qui favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, y compris la gestion de la dette, et qui optimisent la mobilisation des ressources ;

d) D'organiser des concertations de haut niveau sur des questions liées à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique et à la planification du développement ;

e) De publier des produits de connaissance pertinents pour les politiques, étayés par ses travaux de recherche et ses outils de modélisation macroéconomique innovants, afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de produire des prévisions.

10. Son principal résultat escompté pour 2025 sera axé sur des approches novatrices de la mobilisation des ressources intérieures et des capitaux privés extérieurs.

2. Sous-programme 2 : Intégration régionale et commerce

11. Pour renforcer la coopération et l'intégration régionales entre ses membres grâce à une intensification des échanges commerciaux, à une amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De fournir des services consultatifs et un appui technique sur l'accès aux marchés et les possibilités commerciales offertes par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) D'élaborer et de diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices et d'apporter un appui technique afin de recenser les possibilités offertes, en appui au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

c) De dispenser une formation liée à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales.

12. Son principal résultat escompté pour 2025 sera axé sur l'écologisation des stratégies commerciales afin d'atténuer les effets des changements

climatiques dans le contexte de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

3. Sous-programme 3 : Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures

13. Pour renforcer la croissance inclusive, le développement durable et la transformation économique en Afrique en exploitant le pouvoir de la science, de la technologie et de l'innovation, en favorisant l'amélioration de la connectivité et de la logistique et en accélérant le développement d'infrastructures essentielles, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De mener des activités de recherche et d'analyse, et d'apporter à ses membres une assistance technique et des services consultatifs visant à aligner les politiques en matière de technologie et d'innovation sur les objectifs de développement de la région ; de promouvoir les technologies d'avant-garde et les solutions innovantes pour relever les défis socio-économiques ; de soutenir le développement et la modernisation des infrastructures critiques et d'améliorer les compétences techniques ; et de formuler des stratégies pour combler les lacunes technologiques, favoriser l'inclusion numérique et améliorer la connectivité numérique et physique sur le continent ;

b) De collaborer avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour exécuter le deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 et le Programme de développement des infrastructures en Afrique ;

c) D'appuyer l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique en développant et en diffusant les meilleures pratiques en matière de partenariats public-privé, et de plaider en faveur d'un soutien en capital pour les projets ferroviaires ;

d) De fournir des services de conseil technique et d'entreprendre des travaux de recherche sur l'accès à l'énergie, la transition énergétique et la sécurité énergétique.

14. Son principal résultat escompté pour 2025 sera axé sur l'exploitation des technologies numériques et la transition énergétique au service du développement durable.

4. Sous-programme 4 : Données et statistiques

15. Afin d'intensifier la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour permettre d'élaborer des politiques et des décisions fondées sur des données probantes, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) D'aider les systèmes statistiques des pays d'Afrique à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données ;

b) De dispenser des formations et de mettre en place des plateformes permettant d'échanger des informations et les meilleures pratiques ;

c) D'intégrer les activités de conseil sur les politiques à adopter et les activités de renforcement des capacités en matière de données, de statistiques et d'informations géospatiales en vue de soutenir ses membres dans les efforts qu'ils déploient pour suivre la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et faire rapport sur celle-ci.

16. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à appuyer le cadre intégré de l'information statistique et géospatiale pour le suivi durable des objectifs mondiaux.

5. Sous-programme 5 : Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue

17. Afin d'assurer la sécurité alimentaire et un développement durable résilient face aux changements climatiques par l'exploitation des terres, des ressources naturelles, de l'économie verte et de l'économie bleue ainsi que par la transformation de l'agriculture, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De mener des travaux de recherche sur les politiques et d'analyse des politiques et de fournir une assistance technique et des services consultatifs dans les domaines suivants : politiques, stratégies et plans relatifs aux minéraux ; économies verte et bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté ; résilience face aux changements climatiques et vulnérabilité aux catastrophes ; mécanismes financiers novateurs ; gouvernance foncière ; et transformation de l'agriculture et des systèmes alimentaires ;

b) D'organiser des plateformes d'apprentissage entre les pairs, de concertation sur les politiques et de recherche de consensus régional dans les domaines susmentionnés, en particulier le Forum régional africain pour le développement durable.

18. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à élaborer et mettre en œuvre des initiatives régionales et nationales d'utilisation durable des ressources naturelles pour assurer la sécurité alimentaire et le développement durable.

6. Sous-programme 6 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes

19. Afin d'assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Afrique en aidant les membres de la CEA à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes et des filles et font rapport sur ces engagements et d'aider également les membres de la CEA à intensifier la mise en œuvre de leurs politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De mener des recherches sur les politiques, de fournir des services consultatifs techniques, d'accroître les connaissances et de renforcer les capacités sur les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;

b) De promouvoir l'autonomisation économique des femmes, en mettant l'accent sur la transformation numérique ;

c) D'apporter un appui technique à ses membres pour les aider à intégrer les questions de genre dans leurs politiques et programmes de développement sectoriels et d'apporter un appui à tous les sous-programmes de la CEA ;

d) De mettre en œuvre l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice de l'égalité des genres en Afrique dans les pays qui ne l'ont pas encore fait ;

e) D'apporter l'appui technique nécessaire pour mesurer les progrès accomplis dans l'exécution des engagements mondiaux et régionaux, notamment l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et pour faire rapport sur l'état d'avancement de l'exécution.

20. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à voir les membres de la CEA intégrer les questions de genre dans leurs politiques budgétaires.

7. Sous-programme 7 : Activités sous-régionales de développement

a) Composante 1 : Activités sous-régionales en Afrique du Nord

21. Afin d'améliorer les conditions de création d'emplois en Afrique du Nord par le renforcement de la diversification économique, de la gestion budgétaire et de l'intégration régionale et de faire mieux reconnaître les contributions économiques des travailleurs migrants, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) D'élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et d'apporter une assistance technique en matière de diversification économique, de gestion budgétaire et d'économies résilientes ;

b) De fournir des services consultatifs et d'organiser des consultations sous-régionales sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) D'apporter une assistance technique à certains pays africains et de dispenser à leur intention des formations sur la prise en compte et l'exploitation des contributions économiques des migrants ;

d) De mener des recherches sur les problèmes rencontrés par les pays à revenu intermédiaire d'Afrique du Nord.

22. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à voir ses membres mobiliser des financements pour assurer un développement inclusif et durable, notamment pour mettre en place un environnement propice à la création d'emplois.

b) Composante 2 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

23. Afin de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest par le renforcement de la capacité des pays à intégrer les problèmes liés à la dynamique démographique dans leurs politiques et leurs processus de planification et à réaliser l'intégration régionale, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) D'intensifier ses travaux d'analyse et de mettre en place des éléments de connaissance, des outils et des politiques sur l'accélération de la transition démographique et les conséquences qui en découlent pour le développement durable ;

b) D'engager des concertations de haut niveau sur les politiques avec ses membres et de fournir à ceux-ci un appui technique et des services de renforcement des capacités sur les questions relatives à l'intégration régionale, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

24. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à renforcer les capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et des pays de la sous-région dans les domaines de la macroéconomie, de la planification stratégique et de l'évaluation des politiques publiques.

c) Composante 3 : Activités sous-régionales en Afrique centrale

25. Afin de développer les secteurs de la production industrielle et des services à haute valeur ajoutée et d'augmenter la part des produits marchands et manufacturés dans les exportations totales, d'approfondir les chaînes de valeur régionales et d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales pour accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De fournir une assistance technique et des services consultatifs à ses membres dans les domaines suivants : l'élaboration, la mise en place et la

mise en œuvre de plans nationaux de développement et de stratégies nationales de diversification économique ; la traduction de leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, programmes et réformes spécifiques susceptibles de recevoir le soutien de banques ; la transformation des corridors de transport en corridors de développement, conformément au Plan directeur consensuel des transports en Afrique centrale ; la mise au point des infrastructures et des cadres réglementaires des technologies de l'information et des communications requis pour opérer la transition numérique ; l'harmonisation des instruments relatifs au commerce de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'élaboration d'un plan directeur consolidé de développement industriel et de diversification économique pour l'Afrique centrale ;

b) D'intensifier la collaboration avec les organismes du secteur privé et de favoriser la mise en place d'un programme de réformes permettant de provoquer les changements nécessaires pour atteindre les objectifs définis en matière de productivité et de compétitivité.

26. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à voir ses membres concevoir et mettre en place des zones économiques spéciales de diversification économique durable.

d) Composante 4 : Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

27. Afin d'approfondir l'intégration régionale en Afrique de l'Est par l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, l'accroissement des investissements intrarégionaux, l'exploitation de l'économie bleue et la stimulation du tourisme régional, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) D'apporter un appui aux pays et aux communautés économiques régionales par la production de connaissances, l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'organisation de concertations sur les politiques dans le domaine de l'élaboration et de la bonne application de leurs stratégies nationales et régionales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

b) De renforcer la capacité du secteur privé, notamment des petites et moyennes entreprises, à tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

c) D'accroître l'utilisation de la boîte à outils d'évaluation de l'économie bleue ;

d) D'aider ses membres à élaborer des stratégies nationales de promotion du tourisme et à mettre en place des lignes directrices pour le tourisme urbain.

28. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à créer un cadre d'orientation visant à améliorer l'environnement des entreprises pour promouvoir les investissements publics et privés.

e) Composante 5 : Activités sous-régionales en Afrique australe

29. Afin d'approfondir l'intégration régionale et de renforcer les capacités nécessaires pour réaliser une industrialisation inclusive en vue de réduire la pauvreté et les inégalités en Afrique australe, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De mener des travaux de recherche sur les politiques et d'analyse des politiques dans les domaines de l'industrialisation inclusive, de l'intégration régionale, du commerce régional, du développement du secteur privé et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités ;

b) D'élaborer et de diffuser des mécanismes d'intervention et des lignes directrices visant à stimuler l'industrialisation, notamment la production industrielle et le développement de chaînes de valeur ;

c) D'aider ses membres à mettre en œuvre la Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et son Plan stratégique indicatif de développement régional pour 2020-2030 ;

d) De collaborer avec les partenaires, notamment le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, la SADC, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les associations du secteur privé et les conseils d'entreprise, ainsi que les universités et les instituts de recherche, en vue de renforcer les capacités nationales permettant de faire progresser la mise en œuvre de la stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-2063) et celle de la politique industrielle du COMESA (2015-2030) et d'affermir la Zone de libre-échange continentale africaine et les communautés économiques régionales ;

e) De renforcer la capacité de ses membres et des organismes du secteur privé, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, le cas échéant, à perfectionner leurs politiques pour régler les problèmes que pose l'économie verte et tirer parti des possibilités qu'elle offre dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté.

30. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à accélérer la transition vers des économies plus durables en Afrique australe par l'intensification de la lutte contre les changements climatiques.

8. Sous-programme 8 : Développement et planification économiques

31. Afin de perfectionner la planification du développement des pays africains et d'améliorer leur capacité à élaborer et à gérer des politiques du secteur public efficaces pour assurer la transformation structurelle et le développement durable, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De dispenser des formations axées sur le développement sectoriel, national et régional ainsi que sur la planification à moyen et long terme pour faire face aux répercussions socioéconomiques des crises émergentes ;

b) De promouvoir l'apprentissage entre les pairs et la collaboration entre les planificateurs du développement africains dans le cadre de communautés de pratique et d'offrir un large accès à son fonds de connaissances numérisé sur l'évolution de la planification du développement en Afrique, notamment au moyen de notes d'orientation et de documents de recherche ;

c) De renforcer la capacité des pays à suivre et à évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;

d) De favoriser la production de connaissances, le brassage d'idées fructueux et le partage de connaissances à l'aide de produits de la recherche, de programmes de bourses, de séminaires sur le développement et de concertations de haut niveau sur les politiques ;

e) D'apporter son concours à l'intégration des questions relatives au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques pertinentes par des programmes de renforcement des capacités spécialement conçus à cet effet.

32. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à renforcer les capacités de planification du développement par une approche stratégique permettant de veiller à ce que les interventions prévues soient bien adaptées aux changements à venir.

9. Sous-programme 9 : Pauvreté, inégalités et politiques sociales

33. Afin d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en veillant à ce que les membres de la CEA améliorent leurs politiques et stratégies d'investissement social et de création d'emplois urbains productifs, la CEA s'efforcera essentiellement, dans le cadre de ce sous-programme :

a) De développer des connaissances analytiques, de fournir une assistance technique et de promouvoir l'organisation de concertations et d'activités d'apprentissage régionales sur la conception des politiques et stratégies nationales d'élimination de l'extrême pauvreté, de réduction des inégalités et d'atténuation de la vulnérabilité ;

b) De développer des connaissances analytiques et de fournir une assistance technique sur la mise en œuvre et l'évaluation des accords internationaux au niveau régional, notamment celles des instruments suivants : le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 et le Nouveau Programme pour les villes ;

c) D'améliorer les connaissances et les compétences de ses membres en leur fournissant une assistance technique et en facilitant l'organisation d'activités d'apprentissage et de concertations régionales sur les politiques pour assurer une urbanisation durable susceptible d'accroître les créations d'emplois, les recettes et la croissance économique.

34. Son principal résultat escompté pour 2025 consistera à améliorer les mécanismes de protection des personnes les plus vulnérables.

D. Conclusion

35. En 2025, la CEA continuera d'exercer sa fonction de mobilisation en mettant en place des plateformes multilatérales et multipartites, sa fonction de laboratoire d'idées en menant des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux problèmes que rencontre l'Afrique tout en favorisant le développement et l'apprentissage entre les pairs, et sa fonction opérationnelle en fournissant des conseils et un appui directs à ses membres sur les politiques adopter, y compris en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies. Elle continuera également d'exploiter l'avantage comparatif que lui confère sa qualité d'institution de savoir technique chargée des politiques pour transformer les idées en actions du niveau régional au niveau local, en passant par les niveaux sous-régional et national, en apportant un appui adapté aux besoins à ses membres, aux communautés économiques régionales et à la Commission de l'Union africaine.

II. Projet de budget-programme pour 2025

A. Titre IV Coopération internationale pour le développement

Chapitre 11

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine

Programme 9

Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine - partenariat stratégique pour des progrès dans la mise en œuvre

Sous-programme 2

Coordination régionale de l'appui du système des Nations Unies à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'Agenda 2063

Ressources proposées pour 2025 (postes et autres)

11.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2025 s'élèvent à 1 096 100 dollars, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 11.1.

Tableau 11.1

Sous-programme 2 : Évolution des ressources financières et des postes (en milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	700,9	868,0	–	–	–	–	–	868,0
Autres objets de dépense	183,5	228,1	–	–	–	–	–	228,1
Total	884,4	1 096,1	–	–	–	–	–	1 096,1

(Nombre de postes)

Postes par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	4	–	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	1	–	–	–	–	–	1
Total	–	5	–	–	–	–	–	5

B. Titre V Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2025

- 18.1 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2025 sont présentées aux tableaux 18.1 et 18.2.
- 18.2 Les ressources globales du budget ordinaire proposées pour 2025, autres que celles affectées à des postes, s'élèvent à 93 572 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Le niveau de ressources proposé permet la mise en œuvre complète, efficiente et efficace des mandats de la CEA.

Tableau 18.1

Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense (en milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Changements						2025 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	56 455	62 107	–	–	–	–	–	62 107
Autres dépenses de personnel	4 122	5 811	–	–	(79)	(79)	(1,4)	5 732
Dépenses de représentation	23	24	–	–	–	–	–	24
Consultants	1 864	1 289	–	–	(140)	(140)	(10,9)	1 149
Experts	1 365	2 627	–	–	152	152	5,8	2 779
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	1 681	1 385	–	–	82	82	5,8	1 467
Services contractuels	8 127	8 375	–	–	555	555	6,6	8 930
Frais généraux de fonctionnement	7 400	7 052	–	–	(417)	(417)	(5,9)	6 635
Fournitures et accessoires	563	981	–	–	(2)	(2)	(0,2)	979
Mobilier et matériel	3 240	3 178	–	–	(67)	(67)	(2,1)	3 111
Aménagement des locaux	70	68	–	–	2	2	2,9	70
Subventions et contributions	566	675	–	–	(86)	(86)	(12,7)	589
Total	85 476	93 572	–	–	–	–	–	93 572

Tableau 18.2
Vue d'ensemble : Postes proposés, par catégorie et par classe
 (Nombre de postes)

<i>Catégorie et classe</i>	<i>Postes approuvés en 2024</i>	<i>Postes proposés pour 2025</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
SGA	1	1
D-2	2	2
D-1	15	15
P-5	43	43
P-4	69	69
P-3	76	76
P-2/1	27	27
Total partiel	233	233
Agents des services généraux et des catégories apparentées		
Administrateurs recrutés sur le plan national	17	17
Agents locaux	284	284
Total partiel	301	301
Total	534	534

18.3 L'évolution des ressources non affectées à des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et par sous-programme, est présentée au tableau 18.3.

Tableau 18.3
Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme
 (en milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (dépenses effectives)</i>	<i>2024 (crédits ouverts)</i>	<i>Changements</i>				<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2025 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
			<i>Ajustements techniques</i>	<i>Nouveaux mandats et mandats élargis</i>	<i>Autres changements</i>				
A. Organes directeurs	471	569	–	–	–	–	–	569	
B. Direction exécutive et administration	10 033	10 632	–	–	–	–	–	10 632	
C. Programme de travail									
1. Politique macroéconomique, financement et gouvernance	4 211	4 261	–	–	119	119	2,8	4 380	
2. Intégration régionale et commerce	3 592	3 904	–	–	–	–	–	3 904	
3. Développement du secteur privé et financement	3 151	3 357	–	–	(3 357)	(3 357)	(100,0)	–	
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	3 151	3 358	–	–	(66)	(66)	(1,9)	3 292	
4. Données et statistiques	5 131	5 743	–	–	–	–	–	5 743	
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	3 316	3 835	–	–	(3 835)	(3 835)	(100,0)	–	
5. Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie	–	–	–	–	3 782	3 782	–	3 782	

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2025 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
bleue								
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	883	1 239	–	–	–	–	–	1 239
7. Activités sous-régionales pour le développement								
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 347	3 265	–	–	–	–	–	3 265
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	3 101	3 266	–	–	–	–	–	3 266
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 244	4 264	–	–	–	–	–	4 264
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 964	3 332	–	–	–	–	–	3 332
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	3 531	3 358	–	–	–	–	–	3 358
Total partiel (sous-programme 7)	16 187	17 485	–	–	–	–	–	17 485
8. Développement économique et planification	1 403	2 741	–	–	–	–	–	2 741
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	2 533	3 771	–	–	–	–	–	3 771
Total partiel (C)	40 407	46 337	–	–	–	–	–	46 337
D. Appui au programme	34 564	36 036	–	–	–	–	–	36 036
Total partiel (1)	85 476	93 572	–	–	–	–	–	93 572

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Changement	Pourcentage	2025 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	542	964	(450,0)	(46,6)	514
C. Programme de travail					
1. Politique macroéconomique, financement et gouvernance	510	639	(373,0)	(58,3)	265
2. Intégration régionale et commerce	6 351	4 442	(1 797,0)	(40,4)	2 645
3. Développement du secteur privé et financement	1 407	1 428	(1 428,0)	(1 428,0)	–
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	1 407	1 428	(1 163,0)	(81,4)	265
4. Données et statistiques	4 100	3 521	(2 553,0)	(72,5)	968
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	2 831	4 675	(4 675,0)	(100,0)	–
5. Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue	2 831	4 675	1 781,0	(38,0)	6 456
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2	–	–	–	–

Composante/sous-programme	2023 (dépenses effectives)	2024 (estimations)	Changement	Pourcentage	2025 (estimations)
7. Activités sous-régionales pour le développement					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	379	650	–	–	650
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	258,0	–	258
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	26	135	215,0	159,0	350
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	9	5	343,0	6 860,0	348
Total partiel (sous-programme 7)	414	790	816,0	103,3	1 606
8. Développement économique et planification	1 523	2 181	449,0	20,5	2 630
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	820	1 502	(1 430,9)	(95,2)	71
Total partiel (C)	18 498	19 178	(4 250,9)	(22,2)	14 906
D. Appui au programme	5 464	6 873	(58,6)	(0,9)	6 814
Total partiel (2)	23 962	27 014	(4 780,4)	(17,6)	22 234
Total	109 438	120 586	(4 780,4)	(3,9)	115 806

18.4 Les ressources proposées au titre des postes (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires), par composante et sous-programme, sont présentées au tableau 18.4.

Tableau 18.4

Vue d'ensemble : Postes proposés pour 2025, par composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2024	Changements			Total	Effectif proposé pour 2025
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Politique macroéconomique, financement et gouvernance	25	–	–	3	3	28
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Développement du secteur privé et financement	18	–	–	(18)	(18)	–
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	–	–	–	17	17	17
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	20	–	–	(20)	(20)	–

Composante/sous-programme	Effectif approuvé pour 2024	Changements			Total	Effectif proposé pour 2025
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
5. Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue	–	–	–	18	18	18
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales pour le développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
Total partiel (sous-programme 7)	100	–	–	–	–	100
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	21	–	–	–	–	21
Total partiel (C)	248	–	–	–	–	248
D. Appui au programme	233	–	–	–	–	233
Total partiel (1)	534	–	–	–	–	534

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2024 (estimations)	Changement	2025 (estimations)
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Politique macroéconomique, finance et gouvernance	–	–	–
2. Intégration régionale et commerce	4	–	4
3. Développement du secteur privé et financement	–	–	–
3. Technologie, innovation, connectivité et développement des infrastructures	–	–	–
4. Données et statistiques	6	(2)	4
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	4	(4)	–
5. Climat, sécurité alimentaire, ressources naturelles, économie verte et économie bleue	–	6	6
6. Égalité des sexes et autonomisation des femmes	–	–	–
7. Activités sous-régionales pour le	–	–	–

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2024 (estimations)</i>	<i>Changement</i>	<i>2025 (estimations)</i>
développement			
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté, inégalités et politiques sociales	1	–	1
Total partiel (C)	35	–	35
D. Appui au programme	33	8	33
Total partiel (2)	68	5	68
Total	602	5	602

Ressources extrabudgétaires

18.5 Comme le montrent les tableaux 18.3 2) et 18.4 2), les ressources extrabudgétaires s'élèvent à 22 233 500 dollars et serviraient principalement à financer les activités de coopération technique et à renforcer les capacités des membres de la CEA dans un certain nombre de domaines prioritaires, tels que : le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales par l'augmentation des flux commerciaux, l'amélioration de la diversification, l'amélioration de l'industrialisation et l'augmentation des investissements en mettant l'accent sur la diversification du commerce, l'industrialisation ainsi que les questions de la phase 2 de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), l'investissement, la concurrence et la propriété intellectuelle, le climat et le commerce, l'architecture du commerce numérique de l'Union africaine, encadrée par l'Agenda 2063, pour les membres de la CEA et les communautés économiques régionales (CER) ; la mise en œuvre et la révision des stratégies nationales pour le développement de la statistique ; la numérisation et l'intégration des initiatives en matière de science des données ; la coordination des systèmes statistiques nationaux et de la législation statistique ; le développement de bases de données géospatiales régionales ; le soutien aux stratégies relatives au climat, à la terre, à l'énergie et à l'eau ; le développement de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique ; la promotion des chaînes de valeur régionales et des parcs agricoles en Afrique ; la mise en place de systèmes alimentaires résilients, inclusifs et durables en Afrique ; le renforcement de la capacité des membres de la CEA et des acteurs du secteur privé en Afrique australe pour promouvoir une industrialisation inclusive et approfondir l'intégration régionale ; le soutien à l'Afrique centrale dans le développement d'infrastructures de qualité dans le contexte de la ZLECAf ; le renforcement des capacités des membres de la CEA et des acteurs du secteur privé à promouvoir la transition énergétique en Afrique australe ; le soutien au tourisme urbain et à l'économie bleue en Afrique de l'Est. La diminution attendue de 4 780 400 dollars est principalement due au fait que cette projection est basée sur des données actuelles. Des ressources extrabudgétaires additionnelles seront mobilisées en 2024 et 2025. La CEA a adopté une approche stratégique, programmatique et holistique de la

mobilisation des ressources extrabudgétaires. À cet égard, des efforts sont en cours pour élaborer des programmes intégrés pluriannuels en vue de mobiliser des ressources extrabudgétaires additionnelles.

- 18.6 Les ressources extrabudgétaires au titre du présent chapitre sont soumises à la supervision du Secrétaire exécutif de la CEA, qui a reçu délégation de pouvoir du Secrétaire général.

C. Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

Ressources proposées pour 2025 autres que les postes

- 23.1 Le programme ordinaire de coopération technique de la CEA sert à soutenir les pays africains dans leurs efforts de renforcement des capacités, en vue de parvenir à un développement économique et social inclusif et durable, en accélérant la transformation structurelle de l’Afrique, conformément aux priorités et à la vision énoncées dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Agenda 2063 : L’Afrique que nous voulons, le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique et d’autres programmes de développement convenus au niveau international.
- 23.2 Les activités du programme ordinaire de coopération technique complètent celles du programme 15 (Développement économique et social en Afrique). La CEA fournit donc ses services de renforcement des capacités en favorisant les synergies à l’échelle du système, les initiatives stratégiques, la concertation sur les politiques, les services consultatifs en matière de politiques, le développement des compétences, ainsi que la facilitation et la gestion des connaissances.
- 23.3 À cet égard, le programme de travail de la CEA, tel qu’énoncé en neuf sous-programmes, est regroupé autour des cinq domaines thématiques suivants : « la politique macroéconomique, le financement, la gouvernance et le développement économique et la planification » ; « l’intégration régionale, le commerce, la technologie, l’innovation, la connectivité et le développement des infrastructures » ; « les données et les statistiques » ; « le climat, la sécurité alimentaire et les ressources naturelles » ; et « l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes, la pauvreté, les inégalités et les politiques sociales ».
- 23.4 Les ressources du budget ordinaire proposées pour 2025 s’élèvent à 9 840 300 dollars, soit une enveloppe budgétaire inchangée par rapport aux crédits ouverts pour 2024. Des détails supplémentaires sont présentés au tableau 23.1.

Tableau 23.1

Vue d'ensemble : Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(en milliers de dollars des États-Unis)

	2023 (dépenses effectives)	2024 (crédits ouverts)	Changements		2025 (estimations)
			Montant	Pourcentage	
Autres dépenses de personnel	2 714,7	3 690,3	–	–	3 690,3
Consultants et experts	2 274,0	1 674,2	–	–	1 674,2
Voyages des représentants	–	–	–	–	–
Voyages officiels	950,9	428,5	–	–	428,5
Services contractuels	645,9	447,5	–	–	447,5
Frais généraux de fonctionnement	518,1	–	–	–	–
Fournitures et matériel	4,6	–	–	–	–
Mobilier et équipement	385,0	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	1 725,9	3 599,8	–	–	3 599,8
Total	9 219,1	9 840,3	–	–	9 840,3